

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 510-2018 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 413-2011 AYANT LE MÊME OBJET

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance du Conseil de la municipalité d'Hébertville tenue le 3 décembre 2018, le projet de règlement intitulé « **Règlement 510-2018 concernant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement 413-2011 ayant le même objet** » a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation.

Ce projet de règlement prévoit :

- Que la rémunération de base annuelle du maire, qui était de 12 364 \$ par année en 2018, passera à 13 291 \$ en 2019;
- Que la rémunération de base annuelle d'un conseiller, qui était de 5 442 \$ par année en 2018, passera à 5 851 \$ en 2019;
- Que chaque membre du Conseil continuera de recevoir, en plus de la rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération tel que prescrit par la Loi;
- Que les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement;
- Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Que ce projet de règlement a été adopté par le conseil municipal d'Hébertville lors d'une séance ordinaire qui a été tenue le 3 décembre 2018 à 19h00.

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Donné à Hébertville ce 18^{ème} jour du mois de décembre 2018.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^{ème} jour du mois de décembre 2018.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim